

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0649

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0649**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et échange sans soulte à l'euro symbolique d'une emprise de domaine public et de plusieurs parcelles situées rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier situé rue Gabriel Cordier, à l'angle de la rue Raymond Mathieu à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM a sollicité la Métropole de Lyon aux fins de régularisation des limites de propriété.

Cette régularisation s'opère par un échange foncier.

II - Désignation des biens échangés

Il s'agit de :

- un terrain nu appartenant au domaine public de voirie métropolitain d'une superficie d'environ 27 m² situé rue Gabriel Cordier, à déclasser et à céder à la Société ICF Sud-Est Méditerranée SA D'HLM (lot C indiqué en rose sur le plan joint),

- un terrain nu à détacher des parcelles cadastrées AL 64, AL 65 et AL 66 appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée SA D'HLM d'une superficie totale d'environ 1 689 m², situé rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu à céder à la Métropole (lot B indiqué en jaune sur le plan joint).

III - Déclassement

L'emprise à déclasser du domaine public de voirie métropolitain est constituée d'un terrain nu d'environ 27 m², situé rue Gabriel Cordier à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Eiffage, Enedis, GRDF, SNCF, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon réseau exploitants, Numericable, Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

La valeur foncière d'échange retenue pour les biens échangés a été fixée à 1 €, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier et de l'État (DIE). L'échange foncier des biens susvisés, libres de toute location ou

occupation, se ferait sans soulte.

La société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM représentée par madame Sophie Matrat ayant accepté les conditions de l'échange qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la valeur foncière d'échange retenue pour les biens échangés a été fixée à 1 € conformément à l'avis de la DIE. Le présent échange foncier est consenti sans soulte.

Les frais inhérents à la réalisation des documents d'arpentage seront pris en charge par la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM à parité entre les parties ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 16 novembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'environ 27 m², située rue Gabriel Cordier à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

2° - Approuve l'échange sans soulte, à l'euro symbolique, entre la Métropole et la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, qui comprend :

- la cession à la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM de l'emprise de domaine public préalablement déclassée et désaffectée, d'une superficie d'environ 27 m² située rue Gabriel Cordier à Saint-Germain-au-Mont-d'Or,

- l'acquisition, par la Métropole, d'un terrain nu à détacher des parcelles cadastrées AL 64, AL 65 et AL 66 appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM d'une superficie totale d'environ 1 689 m², situés rues Gabriel Cordier et Raymond Mathieu à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 350 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

7° - Cet échange à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordres au chapitre 041 :

- pour la partie acquisition en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P07O2752,

- pour la partie cédée en dépenses - compte 204412 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264666-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
